

Info-MADO

Bulletin sur les maladies à déclaration obligatoire Direction de santé publique du Nunavik

2^e APPEL À LA VIGILANCE : Rougeole

Rédigé par :

Renée-Pier St-Onge, conseillère

Manon Lefebvre, conseillère

Jean-Sébastien Touchette, médecin conseil

Équipe Maladies infectieuses

Situation épidémiologique

L'écllosion provinciale de rougeole, déclarée au début de l'année, s'est terminée le 5 juin 2024 après avoir enregistré 51 cas confirmés. Depuis la fin de l'écllosion jusqu'au 11 juillet 2024, aucun nouveau cas n'avait été signalé. Cependant, depuis le 12 juillet, deux nouveaux cas de rougeole, contractés hors du Québec, ont été détectés dans la région de la Mauricie et Centre-du-Québec (MCQ) ainsi qu'à Laval. Les personnes avaient voyagé sur deux vols distincts arrivant à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal : l'un en provenance d'Amsterdam et l'autre de Rome.

La liste des lieux d'exposition au virus de la rougeole est disponible ici : [Écllosion de rougeole | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Informations

Pour de l'information générale sur la rougeole (symptômes, période d'incubation et de contagiosité, personnes considérées protégées et à risque de complications), voir **Annexe**.

RECOMMANDATIONS

1. Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage :

- Identifier tout usager considéré non adéquatement protégé*, qui présente les manifestations cliniques suivantes :
 - Fièvre ($\geq 38,3^{\circ}\text{C}$) **et**
 - Éruption cutanée maculopapulaire généralisée **et**
 - Toux ou coryza ou conjonctivite.

**Il importe de demeurer vigilant pour les personnes adéquatement protégées qui sont considérées comme contacts ou qui ont des symptômes suggestifs de la rougeole, car la présentation clinique de la rougeole chez ceux-ci peut être atypique. Le vaccin n'étant pas efficace à 100 %, des cas de rougeole ont été recensés au Québec chez des personnes considérées protégées.*

2. Appliquer sans délai les mesures de prévention et contrôle des infections :

- Demander à l'utilisateur de procéder à l'hygiène des mains et de porter un masque médical.
- Isoler l'utilisateur dans une salle à pression négative ou, si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée.
- Appliquer les précautions additionnelles aériennes.
- À proximité d'un cas suspecté de rougeole, porter un APR N95 si vous êtes un professionnel soignant.
- Établir au besoin la liste avec les coordonnées des personnes exposées, incluant les usagers et leurs accompagnateurs, ainsi que le personnel.

3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale :

- Suivre les [recommandations du MSSS](#) ci-dessous :

Profiter de chaque occasion pour mettre à jour le statut vaccinal des personnes, en particulier les enfants de 1 à 4 ans, qui sont plus à risque de complications de la rougeole. L'efficacité du vaccin contre la rougeole est de 85 à 95 % après la 1^{re} dose et de plus de 95 % après la 2^e dose.

Un travailleur de la santé sans protection adéquate ou sans preuve de vaccination contre la rougeole, identifié comme contact dans un milieu de soins, sera retiré des soins aux patients du 5^e au 21^e jour. Nous encourageons vivement tous les travailleurs du Nunavik à vérifier leur statut vaccinal et à se faire vacciner si nécessaire. Pour toute information sur le statut vaccinal, veuillez contacter votre CLSC, votre point de service local, ou appeler le 1-877-644-4545.



		Exposition à un cas ou un lieu d'exposition connu	Exposition lors d'un voyage	Aucune exposition documentée
Présentation clinique typique ¹	Non protégé ² ou protégé	À tester	À tester	À tester
Présentation clinique atypique	Non protégé	À tester	À tester	Pas d'indication de test rougeole
Présentation clinique atypique	Protégé	À tester ³	Pas d'indication de test rougeole.	Pas d'indication de test rougeole.

¹ Présence des trois critères suivants : fièvre ET toux et/ou coryza et/ou conjonctivite ET éruption maculopapulaire généralisée.

² Voir l'Annexe pour la définition du statut « protégé ».

³ Si contact avec un cas connu ou si le milieu d'exposition est un service de garde, un milieu scolaire, un milieu de soins ou si la personne à tester est un travailleur de la santé.

- Si un diagnostic de rougeole est suspecté, il est nécessaire de le confirmer avec un test approprié :

Test diagnostique	Échantillon	Délai pour prélever l'échantillon ⁴
TAAN	Sécrétions nasopharyngées OU Urine (50-100ml)	≤ 7 jours après le début de l'éruption cutanée.
Sérologie IgM contre la rougeole ⁵	Sang (≥ 3 ml)	3 à 28 jours après le début de l'éruption cutanée.

⁴ Les échantillons prélevés plus tard seront acceptés, mais la sensibilité du test ne sera pas optimale.

⁵ Si le résultat du TAAN est positif, il n'est pas nécessaire de procéder à l'analyse sérologique si pas déjà prélevée.

****Une sérologie IgM parvovirus B-19 et rubéole est également recommandée afin d'exclure ces diagnostics.**

*Si possible, effectuer le TAAN et les sérologies en même temps pour éviter qu'une personne potentiellement contagieuse se présente à nouveau dans un milieu de soins pour ses prélèvements.

4. Identifier les contacts du cas qui sont à risque de complications et administrer la prophylaxie appropriée :

- Vacciner les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme non protégées, dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec un cas de rougeole. Voir la section [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons](#) du PIQ.
- Certaines personnes à risque doivent recevoir des [immunoglobulines \(Ig\)](#) si la première exposition au cas contagieux remonte à moins de 7 jours. Voir l'Annexe ainsi que la section Post-exposition à la rougeole du [Protocole d'immunisation du Québec](#) (PIQ).

5. Déclarer rapidement tout cas suspect de rougeole répondant aux indications de test ci-dessus :

- À la Direction de santé publique de la région de résidence du cas. **Pour le Nunavik**, joindre le médecin de garde en maladies infectieuses **par téléphone au numéro sans frais : 1 855 964-2244** ou 1 819 299-2990 (numéro alternatif en cas de problème avec le numéro sans frais). Procédez au signalement sans attendre les résultats de laboratoire afin d'accélérer les interventions de santé publique dont la recherche de contacts et permettre l'administration d'une prophylaxie aux personnes à risque de complications dans les courts délais prévus.
- Au **service de prévention et contrôle des infections (PCI)** de votre établissement.
- Si le cas ne nécessite pas d'être hospitalisé, demander au cas de s'isoler à domicile jusqu'à l'obtention du résultat des analyses de laboratoire puis, si le diagnostic est confirmé, jusqu'à 4 jours après le début de l'éruption maculopapulaire.

Sources et liens utiles

- [Rougeole - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [L'affiche Alerte! Rougeole!](#)
- [Éclosion de rougeole : Éclosion de rougeole | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#)
- [Outil d'aide à la décision-Repérage et diagnostic de la rougeole \(INESSS\)](#)
- [Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence \(MSSS\)](#)

ANNEXE SUR LA ROUGEOLE

SIGNES ET SYMPTÔMES DE LA ROUGEOLE :

- **Prodrome**
 - Fièvre
 - Conjonctivite
 - Coryza
 - Toux
 - Taches de Koplik (1 ou 2 jours avant éruption)
- **Éruption cutanée maculopapulaire**
 - 2 à 4 jours après le début du prodrome.
 - Début au visage et au cou puis se généralise.
 - Persiste au moins 3 jours jusqu'à 7 jours.

PÉRIODE D'INCUBATION :

La période d'incubation de la rougeole est habituellement de 10 à 14 jours (exceptionnellement jusqu'à 21 jours) entre le moment du contact et le début du prodrome. L'éruption cutanée apparaît ensuite de 2 à 4 jours plus tard.

PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ :

La période de contagiosité débute 4 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et se poursuit jusqu'à 4 jours après.

PERSONNES CONSIDÉRÉES PROTÉGÉES CONTRE LA ROUGEOLE :

- **Personnes nées avant 1970;**
- **Personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole;**
- **Personnes ayant une attestation médicale confirmant qu'elles ont eu la rougeole avant le 1er janvier 1996;**
- **Personnes ayant une preuve écrite de vaccination contre la rougeole :**
 - Le nombre de doses requises pour considérer les personnes comme protégées varie :
 - 2 doses :
 - Personnes nées à partir de 1980.
 - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui sont des stagiaires dans le milieu de la santé, des travailleurs de la santé, des recrues militaires ou qui prévoient voyager hors du Canada.
 - 1 dose :
 - Personnes nées entre 1970 et 1979 qui ne sont ni des stagiaires dans le milieu de la santé, ni des travailleurs de la santé, ni des recrues militaires et qui ne prévoient pas voyager hors du Canada.
 - Personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 qui n'ont eu qu'une seule dose de vaccin contre la rougeole devraient recevoir des immunoglobulines à la suite d'une exposition significative.

PERSONNES À RISQUE DE COMPLICATIONS et pour lesquelles une prophylaxie post-exposition (PPE) peut être indiquée :

- Enfants de moins de 12 mois.
- Personnes enceintes réceptives nées en 1970 ou après (incluant les personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 ayant reçu une seule dose de vaccin).
- Personnes immunodéprimées suivantes:
 - Les personnes greffées de moelle osseuse, peu importe leur âge, leur statut vaccinal et qu'elles aient déjà eu ou non la rougeole.
 - Les personnes immunodéprimées nées en 1970 ou après et n'ayant pas eu la rougeole (ou n'ayant pas de preuve qu'elles l'ont eue), peu importe leur statut vaccinal.